



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°11-09

L'an deux mille onze,
Le 5 juillet, à Sedan

Date de convocation	8 juin 2011
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	36 titulaires
+ Suppléants	36 suppléants
+ Présents	23
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY, M. François BUSSIERE, M. Pierre CORDIER, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, Mme Annie DAZAC, M. André DEGUIS, M. Bernard DEKENS, Mme Arlette CHARBONNIER, M. André JANNOT, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Daniel LAURENT, M. Pierre PANDINI, M. Bernard PIERQUIN, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Jean-Claude JACQUEMART, M. Alain ROY, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Franck TUOT, M. Claude WALLENDORFF.

Objet de la délibération :**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)**

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et en particulier l'article 35 « le schéma est adressé pour avis aux ...syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale... »,

Vu le courrier du 4 mai 2011 de Monsieur le Préfet des Ardennes sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ Rappelle que son statut et ses actions se situent sur l'ensemble du bassin versant de la Meuse
- ✓ Souhaite être associé et consulté sur le territoire des départements traversés par la Meuse et ses Affluents
- ✓ Insiste sur le fait que les territoires de l'eau soient pris en compte dans l'ensemble des schémas et que les bassins hydrographiques soient aussi pris en compte dans l'élaboration des intercommunalités
- ✓ Décide de ne pas émettre d'avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Ardennes

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY